

BDG FUND – BDG Swiss Stocks

Rapport annuel au 31 décembre 2011

Table des matières

• Direction et organisation	2
• Comité de surveillance	2
• Distribution du revenu net 2011	3
• Politique d'investissement	3
• Aperçu	4
• Compte de fortune	4
• Compte de résultats	5
• Inventaire de la fortune	6
• Liste des transactions	7
• Commissions pour 2011	8
• Office de dépôt	8
• TER et PTR	8
• Calcul et évaluation de la valeur nette d'inventaire	8
• Rapport de performance	9
• Méthodologie	10
• Rapport de l'organe de révision	11



Banque de Dépôts et de Gestion

Avenue du Théâtre 14
CH-1002 Lausanne

www.bdg.ch



Rue du Maupas 2
Case postale 6249
CH-1002 Lausanne

www.gerifonds.ch

Direction et organisation

Conseil d'administration

Stefan BICHSEL

Président

Directeur général, BCV

Christian PELLA

Vice-président

Premier conseiller juridique, BCV

Jean-Daniel JAYET

Membre

Directeur, BCV

Christian BEYELER

Membre

Directeur, GERIFONDS SA

Christian CARRON

Membre

Directeur adjoint, GERIFONDS SA

Société d'audit

PricewaterhouseCoopers SA

Case postale 1172, 1001 Lausanne

Société de direction

GERIFONDS SA

Rue Maupas 2, case postale 6249, 1002 Lausanne

Christian BEYELER, directeur

Christian CARRON, directeur adjoint

Nicolas BIFFIGER, sous-directeur

Bertrand GILLABERT, sous-directeur

Comité de surveillance

Marc GEMOETS, président, Banque de Dépôts et de Gestion

Christian CARRON, vice-président, GERIFONDS SA

Martina WIECZOREK, membre, Banque de Dépôts et de Gestion

Frédéric NICOLA, membre, GERIFONDS SA

Banque dépositaire

Banque de Dépôts et de Gestion, Lausanne

Distributeur

Banque de Dépôts et de Gestion, Lausanne

Domicile de souscription et de paiement

Banque de Dépôts et de Gestion, Lausanne

Gestion du fonds

GERIFONDS SA a délégué la gestion du fonds BDG FUND – BDG Swiss Stocks à la Banque de Dépôts et de Gestion à Lausanne.

Distribution du revenu net 2011

Date ex: 24 avril 2012

Date de paiement: 27 avril 2012

	Code ISIN	Distribution des revenus aux porteurs de parts domiciliés							Fiscalité européenne	
		N° de valeur	Coupon n°	Monnaie	en Suisse		à l'étranger	TID-CH	TID-UE	
					Montant brut	-35% impôt anticipé	Montant net	Montant brut/net		
BDG Fund										
- BDG Swiss Stocks	CH0107241900	10724 190	8	CHF	15.20	5.32	9.88	9.88	0.0000	0.0000

Politique d'investissement

(du 01.01.2011 au 31.12.2011)

Rétrospective

Sur le plan boursier, l'indice SMI a évolué au gré des publications économiques et des nouvelles des sociétés. A l'instar de ses consœurs européennes, les valeurs helvétiques sont restées soumises aux aléas issus de la crise de la dette souveraine. A cela s'ajoute la force du franc suisse, pénalisant entre autres les secteurs industriels et exportateurs qui n'ont pas bénéficié du raffermissement de la demande extérieure. Ainsi, l'indice PMI d'activité manufacturière est retombé en dessous de 50. Même si la consommation reste solide, le chômage a augmenté durant le 4^e trimestre. Dans ce contexte, le SMI a clôturé l'année avec un recul de 7.8%. Les meilleures performances ont été enregistrées par les valeurs défensives, tel que Roche (+16%). A l'inverse, certaines valeurs sensibles au cycle économique et bancaires ont été délaissées par les investisseurs à l'instar du CS Group (-41%), Adecco (-35%) ou Holcim (-29%).

Au 31 décembre 2011, la VNI du BDG Swiss Stocks a atteint CHF 1'064.11, soit une baisse de 6.6% depuis le début de l'année. Durant l'année sous revue, nous avons continué à pro-

céder à des mouvements tactiques, profitant de la volatilité des marchés. Nous avons clairement favorisé les sociétés qui bénéficient d'une exposition aux pays émergents et ayant des fondamentaux solides.

Perspectives

En 2012, la croissance helvétique devrait être anémique. La croissance sera morose en 2012, la Suisse étant soumise aux aléas européens. Le pays connaîtra, au même titre que l'Europe, une contraction économique durant le premier trimestre. La BNS devrait, pour sa part, maintenir ses taux au plancher. L'évaluation de certaines actions suisses demeure en comparaison historiquement. En outre, les rendements des dividendes sont particulièrement intéressants pour un certain nombre de titres, notamment en comparaison avec les taux des emprunts de la Confédération à 10 ans. Dans ce contexte, nous préconisons d'être sélectivement actif afin de profiter des mouvements de marché.

Banque de Dépôts et de Gestion, 31 décembre 2011

Aperçu	Période comptable	Devise des classes	01.01.11 31.12.11	01.01.10 31.12.10	01.01.09 31.12.09	01.01.08 31.12.08
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable		CHF	8'517'160.97	13'045'340.69	13'653'386.89	17'076'761.21
Portfolio Turnover Rate (PTR)			2.99%	6.43%	7.97%	32.19%
Parts en circulation à la fin de la période comptable			8'004	11'310	11'672	16'959
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable		CHF	1'064.11	1'153.43	1'169.76	1'006.94
Distribution par part		CHF	15.20	14.70	12.50	16.46
Total Expense Ratio (TER)			1.57%	1.62%	1.76%	1.68%

Les chiffres et indications mentionnés dans ce rapport font référence à des événements passés et n'offrent aucune garantie quant aux résultats futurs.

Compte de fortune

(Valeurs vénales)	31.12.11	31.12.10
Avoirs en banque à vue	17'033.47	166'884.64
Valeurs mobilières		
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs	8'387'268.50	12'491'285.00
Parts d'autres placements collectifs	124'623.80	328'563.20
Autres actifs	3'699.20	75'632.00
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	8'532'624.97	13'062'364.84
Autres engagements	-15'464.00	-17'024.15
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	8'517'160.97	13'045'340.69

Evolution du nombre de parts	Période comptable	01.01.11 31.12.11	01.01.10 31.12.10
Position au début de la période comptable		11'310	11'672
Parts émises		388	1'021
Parts rachetées		-3'694	-1'383
Position à la fin de la période comptable		8'004	11'310

Variation de la fortune nette du fonds

Fortune nette du fonds au début de la période comptable	13'045'340.69	13'653'386.89
Distribution prévue lors de la dernière clôture annuelle	-166'257.00	-145'900.00
Solde des mouvements de parts	-3'465'552.91	-410'259.57
Résultat total	-896'369.81	-51'886.63
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	8'517'160.97	13'045'340.69

Compte de résultats	Période comptable	01.01.11	01.01.10
		31.12.11	31.12.10
Revenus			
Revenus des avoirs en banque			
à vue		18.05	45.95
Revenus des valeurs mobilières			
Actions et autres titres de participations et droits-valeurs		268'678.00	387'106.00
Parts d'autres placements collectifs		0.00	1'148.00
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus		7'048.58	22'923.43
Total des revenus		275'744.63	411'223.38
Charges			
Intérêts passifs		-215.65	-1'344.40
Frais de révision		0.00	-3'272.00
Bonifications réglementaires			
Commission forfaitaire de gestion 4)		-171'337.40	-102'796.45
Direction du fonds		0.00	-41'190.05
Gestionnaire		0.00	-48'055.05
Banque dépositaire		0.00	-17'161.90
Autres charges		-237.60	-7'148.85
Transfert partiel de charges sur les gains et pertes de capital réalisés 4)		10'708.59	16'408.17
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus		-62'643.08	-31'756.79
Total des charges		-223'725.14	-236'317.32
Résultat net		52'019.49	174'906.06
Gains et pertes de capital réalisés		-386'341.27	-115'429.31
Commission forfaitaire de gestion 4)		-10'708.59	-16'408.17
Résultat réalisé		-345'030.37	43'068.58
Gains et pertes de capital non réalisés		-551'339.44	-94'955.21
Résultat total		-896'369.81	-51'886.63
Utilisation du résultat			
Résultat net		52'019.49	174'906.06
Report de l'année précédente		69'646.66	60'997.60
Résultat disponible pour être réparti		121'666.15	235'903.66
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs		121'660.80	166'257.00
Report à compte nouveau		5.35	69'646.66
Total		121'666.15	235'903.66

Inventaire de la fortune du fonds à la fin de la période comptable

ISIN	Désignation	Nombre/Nominal	Monnaie	Cours	Valeur vénale	en %
Valeurs mobilières cotées en bourse						
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs					8'387'268.50	98.30
CH0048265513	Transocean nom.	4'200	CHF	36.27	152'334.00	1.79
Pétrole et gaz					152'334.00	1.79
CH0010645932	Givaudan nom.	100	CHF	895.00	89'500.00	1.05
CH0011037469	Syngenta nom.	1'140	CHF	275.00	313'500.00	3.67
Matériaux de base					403'000.00	4.72
CH0002497458	SGS nom.	65	CHF	1'555.00	101'075.00	1.18
CH0012138605	Adecco nom.	1'600	CHF	39.35	62'960.00	0.74
CH0012214059	Holcim nom.	3'000	CHF	50.25	150'750.00	1.77
CH0012221716	ABB nom.	28'000	CHF	17.68	495'040.00	5.80
Industries					809'825.00	9.49
CH0012255151	The Swatch Group	300	CHF	351.50	105'450.00	1.24
CH0038863350	Nestle nom.	38'700	CHF	54.00	2'089'800.00	24.48
CH0045039655	Cie Financiere Richemont	6'100	CHF	47.51	289'811.00	3.40
Biens de consommation					2'485'061.00	29.12
CH0010532478	Actelion nom.	1'000	CHF	32.25	32'250.00	0.38
CH0012005267	Novartis nom.	30'700	CHF	53.70	1'648'590.00	19.32
CH0012032048	Roche Holding bj	8'200	CHF	159.20	1'305'440.00	15.30
Santé					2'986'280.00	35.00
CH0008742519	Swisscom nom.	265	CHF	355.90	94'313.50	1.11
Télécommunications					94'313.50	1.11
CH0011075394	Zurich Financial Services nom.	1'780	CHF	212.50	378'250.00	4.43
CH0012138530	Credit Suisse Group nom.	13'800	CHF	22.07	304'566.00	3.57
CH0024899483	UBS nom.	42'900	CHF	11.18	479'622.00	5.63
CH0102484968	Julius Baer Gruppe nom.	2'400	CHF	36.74	88'176.00	1.03
CH0126881561	Swiss Re nom.	4'300	CHF	47.87	205'841.00	2.41
Sociétés financières					1'456'455.00	17.07
Valeurs mobilières non cotées en bourse						
Parts d'autres placements collectifs					124'623.80	1.46
CH0026517968	BCGE SYNCHRONY MARKET – Synchrony Small & Mid Caps CH -A-	140	CHF	890.17	124'623.80	1.46
Sociétés financières					124'623.80	1.46
Avoirs en banque à vue					17'033.47	0.20
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs					8'387'268.50	98.30
Parts d'autres placements collectifs					124'623.80	1.46
Autres actifs					3'699.20	0.04
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable					8'532'624.97	100.00
Autres engagements					-15'464.00	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable					8'517'160.97	

Liste des transactions pendant la période comptable

ISIN	Désignation	Achats 2)	Ventes 3)
------	-------------	-----------	-----------

Positions ouvertes à la fin de la période comptable

Actions et autres titres de participation et droits-valeurs

CH0002497458	SGS nom.	80	15
CH0008742519	Swisscom nom.	80	65
CH0010645932	Givaudan nom.	140	40
CH0011037469	Syngenta nom.	150	710
CH0011075394	Zurich Financial Services nom.		720
CH0012005267	Novartis nom.	2'100	9'400
CH0012032048	Roche Holding bj		3'800
CH0012138530	Credit Suisse Group nom.		6'200
CH0012138605	Adecco nom.		400
CH0012214059	Holcim nom.		2'000
CH0012221716	ABB nom.		12'000
CH0012255151	The Swatch Group		100
CH0024899483	UBS nom.		18'100
CH0038863350	Nestle nom.		18'300
CH0126881561	Swiss Re nom.	5'500	1'200
CH0045039655	Cie Financiere Richemont		1'900
CH0048265513	Transocean nom.	800	600
CH0102484968	Julius Baer Gruppe nom.		1'600

Parts d'autres placements collectifs

CH0026517968	BCGE SYNCHRONY MARKET - Synchrony Small & Mid Caps CH -A-		140
--------------	---	--	-----

Positions fermées en cours de période comptable

Actions et autres titres de participation

CH0013841017	Lonza Group nom.		1'000
CH0012332372	Cie Suisse de Reassurances nom.		4'000
CH0126881280	Cie Suisse de Reassurances nom. 2ème ligne	4'000	4'000
US87162M4096	Synthes		800

Risques sur instruments dérivés selon Commitment II

Total	augmentant l'engagement	0.00
-------	-------------------------	------

Total	réduisant l'engagement	0.00
-------	------------------------	------

Genre d'instrument	FI (Futures indices)	OI (Options indices)	DT (Devises à terme)
	FT (Futures taux)	OA (Options actions)	WA (Warrants actions)

Informations supplémentaires et opérations hors-bilan

Valeurs mobilières prêtées pour une durée illimitée à la date du bilan: 0.00

Valeurs mobilières mises en pension à la date du bilan: 0.00

Montant du compte prévu pour être réinvesti: 0.00

Indication sur les Soft Commission Agreements: La direction du fonds n'a conclu aucune convention dite de «soft commissions».

1) Arrondi ou non selon le contrat de fonds en vigueur à la date de clôture

2) Les achats englobent entre autres les transactions suivantes: achats / titres gratuits / conversions / changements de raisons sociales / splits / dividendes en actions/en espèces / répartitions des titres / transferts / échanges entre sociétés / distributions droits de souscription et d'options

3) Les ventes englobent entre autres les transactions suivantes: ventes / tirages au sort / sorties après échéance / exercices de droits de souscription et d'options / conversions / reverse-splits / remboursements / transferts / échanges entre sociétés

4) Selon une communication de l'Administration fédérale des contributions

5) En pour-cent de la fortune nette du fonds

Commissions

BDG FUND	Commission d'émission en faveur des distributeurs	Indemnités d'émission et de rachat pour frais accessoires	Commission de gestion forfaitaire annuelle appliquée
– BDG Swiss Stocks	max. 2.00 %	0.20 %	1.60 %

La direction du fonds peut verser des indemnités de distribution aux distributeurs et partenaires de distribution (distributeurs autorisés, directions de fonds, banques, négociants en valeurs mobilières, compagnies d'assurances, gestionnaires de fortune, partenaires de distribution plaçant les parts du fonds exclusivement auprès d'investisseurs institutionnels dont la trésorerie est gérée à titre professionnel).

La direction du fonds peut en outre accorder des rétrocessions directement aux investisseurs institutionnels détenant des parts de fonds pour des tiers d'un point de vue économique (compagnies d'assurances-vie, caisses de pensions et autres institutions de prévoyance, fondations de placement, directions et sociétés suisses de fonds, directions et sociétés étrangères de fonds, sociétés d'investissement).

La direction du fonds n'a pas conclu de Soft Commission Agreements.

Le taux maximal des commissions de gestion des fonds cibles est de 3%.

Office de dépôt

SIX SIS SA, Zurich

TER et PTR

Le TER et le PTR ont été calculés conformément à la « Directive pour le calcul et la publication du TER et du PTR de placements collectifs de capitaux » publiée par la Swiss Funds Association SFA le 16 mai 2008.

Calcul et évaluation de la valeur nette d'inventaire

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public sont évalués selon les cours du marché principal. D'autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible sont évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour la détermination de la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs ouverts de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à la valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement à une bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le paragraphe ci-dessus. Si une valeur d'inventaire n'est pas disponible, ou disponible uniquement sur une base estimative, la direction évalue cette valeur au prix probable réalisable avec diligence au moment de l'évaluation en utilisant des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique (Fair Value). Elle peut se baser sur des données fournies par les dépositaires, les administrateurs ou les gestionnaires des fonds cibles. Les avoirs en banque sont évalués avec leur montant plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

La valeur nette d'inventaire de la part d'une classe d'un compartiment résulte de la quote-part à la valeur vénale de la fortune du compartiment revenant à la classe en question, réduite d'éventuels engagements du compartiment attribués à cette classe, divisée par le nombre de parts en circulation de cette même classe. Il y a arrondi à deux décimales.

Rapport de performance

		2008	2009	2010	2011
Rendement total net (VNI) en CHF	%	-33.03	18.07	-0.39	-6.58
Nom de l'indice Swiss Market Index TR (SMIC)					
Rendement de l'indice en CHF	%	-33.77	22.09	1.21	-4.63
Fortune nette du fonds	mio CHF	-	13.7	13.0	8.5
En % du total de la firme	%	-	0.23	0.20	0.13
Fortune totale de la firme	mio CHF	-	6'037.3	6'591.6	6'505.7
Mesures externes de risque					
- Corrélation		-	1.00	1.00	1.00
- Volatilité	%	-	11.31	14.28	19.92
- Risque actif (tracking error)	%	-	0.42	0.66	0.54
- Bêta		-	0.99	0.98	0.99
- Ratio de Sharpe		-	-0.75	-0.04	-0.34
- Taux de placement hors risque	%	-	0.1409	0.1900	0.1590

Notes

1. La fréquence de calcul de la performance de l'indice est journalière.
2. Aucun effet de levier significatif n'existe dans les fonds de la firme.
3. Pourcentage du compartiment investi dans des régions non couvertes par l'indice : non significatif.
4. La performance est calculée sur la valeur nette d'inventaire, après déduction de l'ensemble des commissions et frais prévus aux articles 18 et 19 du contrat du fonds.
5. GERIFONDS SA a délégué la gestion de ce compartiment du BDG FUND à la Banque de Dépôts et de Gestion SA.
6. L'indice de référence est le Swiss Market Index TR (SMIC).

Méthodologie

1. Les titres sont évalués au cours du marché, en date de comptabilisation.
2. La performance est calculée sur la valeur nette d'inventaire (VNI) des fonds en tenant compte de la distribution.
3. La fréquence de calcul de la performance des fonds est la même que celle de la VNI.
4. La performance est calculée frais de gestion et d'opérations déduits.
5. Les rendements sont chaînés géométriquement (méthode « time-weighted return »).
6. Les mesures de risque présentées (volatilité et ratio de Sharpe) sont calculées sur l'année en cours. En cas de changement de fréquence en cours d'année de la série analysée, les mesures sont calculées comme la moyenne des différentes sous-séries annualisées.
7. Corrélation : corrélation entre la performance du fonds et celle de son indice.
8. Volatilité : écart-type annualisé de la série de rendements.
9. Tracking error : écart-type annualisé de la différence de la performance du fonds et de son indice.
10. Bêta : pente résultante d'une régression linéaire entre la performance du fonds et celle de son indice.
11. Ratio de Sharpe : moyenne des rendements annualisés du fonds moins le taux sans risque divisé par la volatilité de la performance du fonds.
12. Annualisation de l'écart-type : multiplication par la racine de 250 pour une série journalière, 52 pour une série hebdomadaire et 12 pour une série mensuelle.
13. Les frais et commissions d'émission ou de rachat des parts ne sont pas pris en compte dans le calcul de performance.
14. Les impôts anticipés récupérables sur les revenus des placements sont provisionnés à la date ex.
15. Des informations complémentaires sur les politiques de calcul et de présentation des performances sont disponibles sur demande.
16. Les taux et répartitions des commissions forfaitaires de gestion sont mentionnés plus haut dans le rapport.
17. La date de création du composite correspond toujours à la date de création de la première classe lancée.

Rapport abrégé de l'organe de révision selon la loi sur les placements collectifs sur les comptes annuels du fonds de placements BDG FUND

En notre qualité de société d'audit selon la loi sur les placements collectifs, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de placements BDG FUND avec les compartiments BDG Bonds Opportunities (EUR), BDG Balanced (CHF) et BDG Swiss Stocks, comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Responsabilité du Conseil d'administration de la société de direction de fonds

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions de la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placement et au prospectus incombe au Conseil d'administration de la société de direction de fonds. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration de la société de direction de fonds est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix

des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placement et au prospectus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et à l'art. 127 LPCC ainsi que celles régissant l'indépendance (art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

PricewaterhouseCoopers SA

Simona Terranova
Expert-réviseur
Auditeur responsable

Jean-Sébastien Lassonde

Lausanne, le 13 avril 2012